

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1848.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'EXERCICE 1849 ⁽¹⁾.

(Droits additionnels et amendes : Timbre. — Amendements de M. TOUSSAINT.)

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. COOLS.

MESSIEURS,

La section centrale a examiné les amendements proposés par M. Toussaint.

Elle pense que le Gouvernement pourrait tirer des droits de timbre des produits plus considérables. Aussi, à la majorité de quatre voix contre deux, ne s'est-elle pas prononcée contre la proposition d'une manière absolue. Seulement elle croit que le système proposé demande à être étudié avec plus de maturité et que c'est au Gouvernement à en faire l'objet de son examen. Les motifs qui la déterminent à émettre cet avis, c'est que, dans sa manière de voir, l'augmentation ne devrait pas avoir lieu d'une manière proportionnelle pour tous les timbres d'après leur dimension, quoiqu'uniforme pour chaque catégorie, comme l'honorable M. Toussaint le propose.

Elle croit que l'augmentation de produits qu'elle a en vue, pourrait être prise sur de certaines catégories de timbre de préférence à d'autres.

Ainsi, par exemple, dans son opinion, il n'y aurait pas d'inconvénient réel à augmenter en ce moment légèrement les timbres servant aux actes judiciaires, par la raison que les plaideurs trouveront une compensation dans la réduction, que le projet de loi dont la Chambre est saisie, introduira dans les frais de justice en matière civile.

(1) Budget, n° 1.

Rapport, n° 68.

Amendements, n° 74 et 77.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. JACQUES, LESOINNE, DEMORTIER, COOLS, DE ROYER et COOMANS.

D'autres idées ont encore été émises au sein de la section centrale, mais ces propositions n'ayant pas réuni la majorité des voix, elles n'ont eu que le caractère de propositions individuelles et il paraît, dès lors, inutile d'en faire connaître la portée dans ce rapport. Ces propositions, qui n'ont pas été adoptées par trois voix contre trois, avaient trait aux affiches et annonces par la voie des journaux.

Le Rapporteur,
J. COOLS.

Le Président,
VERHAEGEN.
